



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 janvier 2022

PRESENTS : SORDET Eric, Maire

EYMANN Alain, DUBUET Nathalie, FLAJOLLET Elisabeth

MARCHETTO Jocelyn, CAIRE Marie-Christine

POLETTE François, PATRIARCHE Joël, MARTINS Antonio,

Absente excusée : BOUTEILLER Martine a donné pouvoir à FLAJOLLET Elisabeth,
LAPALUS Patrick

Secrétaire de Séance : DUBUET Nathalie

1°) Approbation du compte-rendu du précédent Conseil Municipal

Monsieur Le Maire a retracé les points évoqués au précédent Conseil Municipal du 25 novembre 2021 :

- Acoustique de l'ancienne salle de classe : les travaux ont bien été effectués
- VEOLIA : le contrat de maintenance a été signé
- Repas des anciens : les personnes conviées ont apprécié cette journée festive et l'organisation de cette réception
- Noël des enfants : les enfants ont activement participé à la décoration des sapins dans le village.
- Les sapins seront enlevés et emmenés à la déchetterie
- Camion de dépannage stationné sur le trottoir : une réunion a eu lieu le 15 décembre 2021 sur les lieux avec la gendarmerie, le chauffeur du camion, le dirigeant du garage des Forges propriétaire du camion, le Maire et un Adjoint
Si le camion endommage la chaussée où le trottoir où les canalisations souterraines, le garage des Forges a confirmé par courriel qu'il prendra à sa charge les frais d'entretien et les dégradations.
- Chien Rue de la Boutière : la Mairie a reçu un courrier d'une famille de TAILLY voisine de la maison où se trouve un chien qui aboie très souvent et dérange tout le voisinage.
Afin d'assurer la tranquillité des habitants, Monsieur Le Maire a pris rendez-vous avec le propriétaire du chien et les voisins. Une proposition a été faite par Monsieur Le Maire : consulter un vétérinaire pour avoir un avis et des solutions
Plusieurs propositions ont été avancées, une a été retenue : collier avec cartouche qui émet une odeur de citron à chaque aboiement, odeur désagréable pour le chien.
La commune a décidé d'acheter le collier + une cartouche de remplacement.
- Plantations d'hortensias Rue des eaux : Achat de terre de bruyère
- Voie douce : Monsieur Le Maire a obtenu une date de réunion : Lundi 7 février 2022 à 17h
- Le 28 février 2022 débutera les travaux du City Park

Le Compte rendu du précédent Conseil Municipal est adopté.

2°) DELIBERATION REPAM (Relais Enfants Parents Assistantes Maternelle du territoire Sud-Ouest)

Monsieur Le Maire donne lecture de la convention de mise à disposition ponctuelle d'un local municipal au profit de la Communauté d'agglomération pour le REPAM.

La Commune de TAILLY met à disposition du REPAM, l'ancienne salle de classe, les jeudis 06 et 20 janvier et 03 et 10 février 2022 de 8 h 30 à 11 h 30 dans le cadre d'un temps collectif destiné aux assistantes maternelles et aux enfants.

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des présents de donner tous pouvoirs à Monsieur Le Maire pour signer la convention

3°) Délibération sur le temps de travail (1607 heures)

Suite à la circulaire du 21 octobre 2021 relative aux dispositions applicables à la fonction publique territoriale issue de la loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique, Monsieur Le Préfet attire l'attention sur la mise en œuvre du régime annuel horaire des 1 607 heures. Il rappelle la suppression des régimes dérogatoires antérieurs à 2001 et la mise en place obligatoire du régime annuel horaire des 1 607 heures. L'article 47 de la loi précitée pose ainsi le principe d'une obligation au retour des 1 607 heures à compter du 1^{er} janvier 2022 pour les communes.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des présents d'adopter cette délibération.

4°) Mise en place d'une convention de fonctionnement du service commun ADS

Une mise à jour de la convention est indispensable au regard de la dématérialisation des autorisations d'urbanisme, de la mise à disposition du guichet unique (avec ses conditions générales d'utilisation de ce dernier et de la mise en place de la délégation de signature technique souhaitée par certaines communes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de valider la mise à jour de la convention de fonctionnement du service commun d'instruction des Autorisations du Droits des Sols et autorise Le Maire à la signer.

5°) CONTRAT GROUPE ASSURANCE STATUTAIRE

Suite au mail du 3 novembre 2021 informant que des négociations étaient en cours avec la CNP et Gras Savoye concernant le contrat groupe pour les risques statutaires afin d'éviter la résiliation du marché.

La demande initiale de la compagnie était de baisser le remboursement des indemnités journalières à la hauteur de 20 % (remboursement à 80% des IJ).

La proposition suivante a été retenue par le Conseil d'administration du CDG21 le 24 novembre 2021 :

- Agents IRCANTEC : augmentation du taux de cotisation 1.10 % à 1.98 % en 2022
- Agents CNRACL : augmentation du taux de 18 % en 2022 sans changement de formule. (Remboursement 100 % des Indemnités Journalières)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'accepter la proposition.

6°) Travaux bâtiment préau toilettes

- Reprise de contact avec MEURSAULT ARCHITECTURE et la Communauté d'agglomération le 26 janvier 2022 pour le permis de construire.
- Contrôle de l'amiante
- L'entreprise SOCNA SOL sera présente sur le terrain courant février
- Fin du 1^{er} trimestre finalisation du dossier
- Eau de pluie : Dans un premier temps sera absorbée par le sol et le surplus partira dans le réseau d'eau pluviale
- Séparer les travaux concernant « Extension bâtiment Mairie – Ecole » et les travaux d'aménagement (électriques, modifications lavabos et toilettes, etc.) liés à une ouverture de classe à Tailly. Le cahier des charges et les normes imposées pour l'aménagement d'une classe ralentiront les travaux d'extension du bâtiment et augmenteront fortement ses dépenses.

7°) Parole aux responsables des commissions

- Réunion commission travaux finances :
Travaux : Lundi 17 janvier 2022 à 18 h 30
Finances : Lundi 31 janvier 2022 à 18 h 30
- Suite des travaux pour le dossier de subvention : Acoustique, Isolation, Climatisation
- Entretien du village : Sac de terre de bruyère pour la plantation des Hortensias
- Arbre mort à couper
- Tilleul dans la cour de l'école : devons-nous le couper dès maintenant ou attendre le début des travaux
- Devis pour remplacer les arbres fruitiers (Verger de sauvegarde)
- Enlever les décorations de Noël
- Envoyer un mail à l'entreprise FICHOT pour tailler les platanes
- Faire un rappel à Monsieur G'MUR pour la taille de ces arbres
- Relancer le Département pour les travaux RD 18
- Faire un rappel au notaire pour les échanges de terrain avec l'Association Foncière
- Bulletin municipal : en cours d'achèvement

8°) Départ à la retraite de Dominique

- Le pot de départ aura lieu le 15 janvier 2022 à Corcelles-les-Arts
Pour le Cadeau, il a été décidé de lui offrir un bon cadeau de 200 €
Béatrice se charge demain de lui prendre un bon cadeau à l'Hostellerie CEDRE & SPA

9°) Questions Diverses

- Lampe clignote : Rue du Champ Guillaume
- Lampadaire Clos du Château est-il pris en compte dans les travaux de voirie
- Relancer Monsieur FOURNIER pour l'avancement de ces travaux pour l'entreprise
- Achat d'une poubelle pour la mettre près des bennes à verre
- Vitesse élevée Rue de la Boutière

Prochain Conseil Municipal le jeudi 17 février 2022 à 18 h 30

oooooooooooooooooooooooooooo